

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE _2020_008

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 janvier 2020

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 9
de Votants 9

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**Contrats départementaux de
solidarité territoriale -
avenant n° 1**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, ROUSSELET Jean-Louis
Absents : Christophe PEREZ, Thierry JAUFFRED
Excusés : Jean-Marie MARTIN
Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Aude AMAUDRIC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 21/01/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 22 mars 2019, définissant le cadre général de la contractualisation avec les territoires,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 21 juin 2019, approuvant les 8 contrats départementaux de solidarité territoriale,

Vu le contrat du territoire de la Communauté de communes « Provence Alpes Agglomération »

Considérant la démarche engagée par le Département pour la période 2019 – 2020, l'ensemble des travaux conduits à l'échelle des territoires d'EPCI et le contrat portant sur le territoire qui définit l'engagement des partenaires ainsi que les modalités d'exécution pour le volet territorial,

Vu la délibération de la commune de Champtercier n° 2019_043 du 10 septembre 2019,

Vu le courrier de Messieurs le Président et Vice Président du Département des Alpes de Haute Provence,

Compte tenu du volet 3 des contrats qui constitue le soutien du Département aux projets territoriaux portés par les intercommunalités, les communes et les acteurs publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant n° 1 au contrat départemental de solidarité territoriale 2019-2020 du territoire de la Communauté de communes « Provence Alpes Agglomération »,
- Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tout document y afférant.

POUR :9

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.

Le Maire,

Régine AILHAUD-BLANC

